



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 24 décembre 2015

Communiqué de presse

FETES DE FIN D'ANNEE : DES DISPOSITIFS DE PREVENTION ET DE SECURISATION RENFORCES



Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord, a demandé aux services de police et de gendarmerie la plus grande vigilance pour prévenir tous les actes de violence et délits pendant la période des fêtes. Les opérations anti hold-up, tranquillité vacances et de contrôle routier sont mises en oeuvre. Il a également pris des mesures de police administrative afin de prévenir les risques de troubles et de débordements portant atteinte à la sécurité et à la tranquillité des habitants.

Un dispositif de sécurité renforcé pendant la période des fêtes

Le préfet réaffirme toute son attention à la sécurité des commerces, notamment ceux de proximité, et sa détermination à lutter contre les vols commis à l'encontre des commerçants et des particuliers.

L'opération tranquillité vacances, étendue désormais tout au long de l'année, prend une importance particulière en cette période de fin d'année : elle permet de signaler son absence au commissariat ou à la brigade de gendarmerie la plus proche, qui organise ensuite des patrouilles de surveillance. La période des fêtes étant par ailleurs propice au développement du phénomène des « vols par ruse », les forces de l'ordre sont également mobilisées pour lutter contre ce risque auquel sont plus particulièrement confrontées les personnes âgées.

Dans le cadre du plan Vigipirate, face à une menace très diffuse, chacun est appelé à renforcer sa vigilance, en particulier sur la voie publique, aux abords des sites les plus fréquentés, et à se conformer aux prescriptions de sécurité pour l'accès et à l'intérieur des bâtiments ouverts au public.

En période de départs en vacances et de fêtes, le préfet rappelle que la vigilance sur les routes reste fondamentale : des contrôles routiers renforcés seront programmés, notamment à l'occasion des nuits du 24 et du 31 décembre.

Des mesures de police administrative prises à l'occasion de Noël et du Nouvel an

Le préfet a pris des mesures préventives concernant la détention et l'utilisation des feux d'artifice ainsi que la distribution, la vente et l'achat de carburant et de produits inflammables ou explosifs dans tout récipient transportable qui sont interdits dans le département du Nord du jeudi 24 décembre à 8h00 au lundi 28 décembre à 8h00 et du jeudi 31 décembre 2015 à 8h00 au 4 janvier 2016 à 8h00.

Consommation : les conseils et des contrôles pour des fêtes réussies

La qualité et la sécurité des produits et des prestations fournies aux consommateurs constituent également un point de vigilance des services de l'Etat. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) propose des informations pratiques pour offrir des cadeaux, recevoir, sortir ou partir en voyage lors des fêtes de fin d'année. Ce guide est disponible sur le site des services de l'Etat dans le Nord www.nord.gouv.fr. Les services de la direction départementale de la protection des populations renforcent leurs contrôles, notamment dans le domaine de la restauration et de la distribution de produits industriels.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 56 82 - www.nord.gouv.fr

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59